

DECRET N°2014-406 DU 21 JUILLET 2014

portant retrait du projet de loi portant statut spécial des personnels de la Police Nationale.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure type des ministères ;
- Vu** le décret n°2012-429 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes ;
- Vu** le décret n° 2013-267 du 12 juin 2013 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Travail, de la Fonction Publique, de la Réforme Administrative et Institutionnelle chargé du Dialogue Social ;
- Vu** le décret n°2010-275 du 11 juin 2010 portant transmission à l'Assemblée Nationale du projet de loi portant statut spécial des personnels de la Police Nationale ;
- Sur** proposition conjointe du Ministre du Travail, de la Fonction Publique, de la Réforme Administrative et Institutionnelle chargé du Dialogue Social et du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 21 mai 2014,

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Est retiré le projet de loi portant statut spécial des personnels de la Police Nationale transmis à l'Assemblée Nationale par décret n°2010-275 du 11 juin 2010.



Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles du décret n°2010-275 du 11 juin 2010 portant transmission à l'Assemblée Nationale du projet de loi portant statut spécial des personnels de la Police Nationale, sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 21 juillet 2014

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI.-

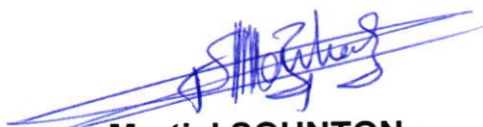
Le Ministre d'Etat, Chargé de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique,



François Adebayo ABIOLA.-

Le Ministre du Travail, de la Fonction
Publique, de la Réforme Administrative et
Institutionnelle, Chargé du Dialogue social,

Le Ministre de l'Intérieur, de la
Sécurité Publique et des Cultes,



Martial SOUNTON.-



François HOUESSOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MECESRS 2 MEF 2 MJLDH 2 MEPPPD 2 MTFPRAIDS 2 MS 2 AUTRES MINISTERES 21 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA-IGE 4 UAC-ENAM-FADESP 3 UP-FDSP2 JORB 1.

